

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinay-sous-Sénart

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE VENDREDI 20 DECEMBRE 2024

#### **DATE DE CONVOCATION**

14-12-2024

#### <u>DATE D'AFFICHAGE DE LA</u> CONVOCATION

14-12-2024

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS**

<u>EN EXERCICE</u> : 29 <u>PRÉSENTS</u> : 27 <u>VOTANTS</u> : 29

#### <u>N° DE LA DÉLIBÉRATION</u> 2024-20-12 - **N°0**4

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

#### Présents:

Monsieur Patrick RAUSCHER, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Gérard PENDARIES, Stéphanie MARINHO, Alain TROUFLEAU, Camille CAVALIER, Julien ANTUNES, Sophie MAHE, Laurent VIALANEIX, Karine PENDARIES, Pierre COURCELLE, Béatrice MORCRETTE, Tony LARGEAU, Malvina PIN, Adrien GAUCHARD, Françoise FOURNIER, Laurent MORCRETTE, Corinne JAMBU, Nicolas PICAULT, Céline PEURICHARD, Olivier ARLES, Sabine BOULOGNE, William SCHNEIDER, Malia MOTTEAU, Michel CHAPUT, Sandrine FABRE, Arnaud DELIERE.

#### Absents représentés :

Mme CARTAU-OURY donne pouvoir à M. DELIERE M. DIAZ donne pouvoir à Mme FABRE

Secrétaire de séance : Mme Christelle PELOUIN

**OBJET: INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS** 

### **OBJET: INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

#### Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 et R 2123-23

**Vu** la Loi n° 2002.276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité et notamment les nouvelles dispositions relatives au régime indemnitaire des élus locaux ;

Vu l'installation du conseil municipal le 13 décembre 2024 et l'élection du Maire et des Adjoints au Maire ce même jour ;

Vu la délibération du 13 décembre 2024 créant huit postes d'adjoints au Maire et sept postes de conseillers municipaux délégués ;

Vu les arrêtés du Maire correspondants portant délégation de fonction et de signature aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués concernés ;

**CONSIDERANT** que le total des indemnités attribuées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués ne doit pas dépasser le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints ;

**CONSIDERANT** qu'outre les adjoints au Maire, les conseillers municipaux ci-après désignés recevront ou ont reçu une délégation du Maire par arrêté municipal;

**CONSIDERANT** que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maxi de l'enveloppe des indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées ;

CONSIDERANT que la commune compte 5918 habitants ;

VU le rapport de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 25 voix POUR et 04 CONTRE (Mme CARTAU-OURY, M. DELIERE, Mme FABRE, M. DIAZ)

**DECIDE** que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (55% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique) et du produit de 22% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique par le nombre d'adjoints.

**FIXE** comme suit, à compter du 13 décembre 2024 et dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, les montants des indemnités de fonction du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction :

FONCTION	NOM ET PRENOM	TAUX PROPOSE  (en % par rapport à la base de l'indice brut terminal de la Fonction publique)	DELEGATION	
MAIRE	Patrick RAUSCHER	52,50 %		
1 <sup>er</sup> Adjoint	Christelle PELOUIN	15 %	Développement économique, Transport et Environnement	
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Gérard PENDARIES	15 %	Urbanisme, Travaux et Patrimoine architectural	
3 <sup>ème</sup> Adjoint	Stéphanie MARINHO	15 %	Vie associative, sport et animation	
4 <sup>ème</sup> Adjoint	Pierre COURCELLE	15 %	Finances	
5 <sup>ème</sup> Adjoint	Béatrice MORCRETTE	15 %	Action Sociale, Santé et Seniors	
6 <sup>ème</sup> Adjoint	Adrien GAUCHARD	15 %	Communication	
7 <sup>ème</sup> Adjoint	Camille CAVALIER	15 %	Culture et patrimoine culturel	
8 <sup>ème</sup> Adjoint	Julien ANTUNES	15 %	Petite enfance, Scolaire et Jeunesse	
CM Délégué	Alain TROUFLEAU	7 %	Conseiller municipal, Délégué à la sécurité, rattaché à Patrick RAUSCHER, Maire	
CM Déléguée	Sabine BOULOGNE	7 %	Conseillère municipale, Déléguée à la transition écologique, rattachée à Christelle PELOUIN, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	
CM Délégué	Laurent MORCRETTE	7 %	Conseiller municipal, Délégué aux travaux, rattaché à Gérard PENDARIES, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	
CM Délégué	Tony LARGEAU	7 %	Conseiller municipal, Délégué à la fibre optique et patrimoine architectural, rattaché à Gérard PENDARIES, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	
CM Déléguée	Sophie MAHE	7 %	Conseillère municipale, Déléguée à l'animation, rattachée à Stéphanie MARHINO, 3ème Adjointe	
CM Déléguée	Corinne JAMBU	7 %	Conseillère municipale, Déléguée à la santé et aux seniors, rattachée à Béatrice MOCRETTE, 5ème Adjointe	
CM Déléguée	Karine PENDARIES	7 %	Conseillère municipale, Déléguée au patrimoine culturel, rattachée à Camille CAVALIER, 7ème Adjointe	
CM Délégué	Olivier ARLES	7 %	Conseiller municipal, Délégué au scolaire, rattaché à Julien ANTUNES, 8ème Adjoint	

Montant total des indemnités allouées : 9 392, 54 € sur une enveloppe globale de 9 495.35 €.

**PRECISE** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune, au chapitre 65.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 20 de embre 2024

# Tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 13 décembre 2024

## Annexé à la délibération

	Indice de base	4110,520	
Nom Prénom	Fonction	tx	Montant
RAUSCHER Patrick	Maire	52,50%	2158,02
PELOUIN Christelle	ADJOINT	15,00%	616,58
PENDARIES Gérard	ADJOINT	15,00%	616,58
MARINHO Stéphanie	ADJOINT	15,00%	616,58
COURCELLE Pierre	ADJOINT	15,00%	616,58
MORCRETTE Béatrice	ADJOINT	15,00%	616,58
GAUCHARD Adrien	ADJOINT	15,00%	616,58
CAVALIER Camille	ADJOINT	15,00%	616,58
ANTUNES Julien	ADJOINT	15,00%	616,58
MAHÉ Sophie	CONSEILLER DELEGUE	7,00%	287,74
PENDARIES Karine	CONSEILLER DELEGUE	7,00%	287,74
LARGEAU Tony	CONSEILLER DELEGUE	7,00%	287,74
TROUFLÉAU Alain	CONSEILLER DELEGUE	7,00%	287,74
MORCRETTE Laurent	CONSEILLER DELEGUE	7,00%	287,74
ARLES Olivier	CONSEILLER DELEGUE	7,00%	287,74
BOULOGNE Sabine	CONSEILLER DELEGUE	7,00%	287,74
JAMBU Corinne	CONSEILLER DELEGUE	7,00%	287,74
	TOTAL		9392,54